

**Décret du 20 janvier 2011 portant nomination du président de l'Etablissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées - M. Cluzel (Jean-Paul)**

NOR : MCCB1101204D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de la culture et de la communication,  
Vu l'article 13 de la Constitution ;  
Vu le décret n° 2011-52 du 13 janvier 2011 relatif à l'Etablissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, notamment son article 6 ;  
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M. Jean-Paul Cluzel, inspecteur général des finances, est nommé président de l'Etablissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées.

**Art. 2.** - Le Premier ministre et le ministre de la culture et de la communication sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 janvier 2011.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
FRANÇOIS FILLON

*Le ministre de la culture  
et de la communication,*  
FRÉDÉRIC MITTERRAND